

ULIS

Unité Localisée Pour l'Inclusion Scolaire

L'ULIS est un dispositif collectif de scolarisation en milieu ordinaire destiné à assurer la continuité de la scolarisation au lycée professionnel d'élèves présentant des troubles. Son fonctionnement vise à développer autant que possible l'inclusion dans une classe et s'inscrit dans le projet d'établissement.

Les élèves concernés

Jeunes à besoins éducatifs particuliers qui présentent des troubles et sont dans leur seizième année.

La formation

Les élèves sont inscrits dans une classe de référence. Des phases de regroupement dans une salle dédiée et des phases d'inclusion ou de participation à des activités d'apprentissage dans la classe de référence sont proposées aux élèves.

Condition d'admission

• L'élève doit bénéficier d'une notification ULIS de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Les objectifs

• Préparation à un diplôme (CAP, BEP ou BAC pro) ou acquisition de compétences professionnelles correspondant à leur filière (construction d'un portefeuille de compétences).

Périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)

Les élèves effectuent des PFMP en fonction de celles de la classe de référence

Les champs professionnels proposés

- Bac Pro MELEC (Métiers de l'Electricité et de ses environnements Connectés)
- Bac Pro Accompagnement, Soins et Services à la Personne
 - Bac Pro Métiers du Commerce et de la Vente
 - Bac Pro Cuisine - Bac Pro Commercialisation et Services en restauration
 - CAP Cuisine - CAP Commercialisation et Services en Hôtel - Café - Restaurant
 - CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance

